



Litige sur le bien, description du vendeur en faute

Par **chicken13**, le **23/10/2009** à **11:03**

Bonjour,

j'ai acheter un bien immobilier suite a une annonce sur internet, ce bien etait a 650k pour 6300m2 de terrain. Sur place la proprietaire nous a dit que qu'un partie du terrain n'allait pas nous appartenir 2300 m2 cole aux reste du terrain car quelqu'un etait entrein de l'acheter pour faire une maison. On a fait une offre alors pour les 2 lots car on ne voulais pas deterrriere le parc. l'offre a ete accepter dnas nos conditions, le prix du terrain annexe payable dans 1 an. On a payer ce terrain mais comme les temps sont dures, je souhaite vendre ce terrain mais la mairie me dit qu;il est en zone ina donc pas constructible pour le moment alors que la proprietaire nous ajamais dit cela. Jai tous les echanges d'emails, mon offre qui precise bien les 2 lots, photos de plan remis par la proprietaire avec la separation , ect. J esouhaite savour si je peux faire annuler la vente si la proprietaire ne veux pas faire un geste sur ce terrain.

regards